

MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE



CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira en mairie de Saint-Romain-la-Motte le

26 septembre 2023 à 20h30

(Secrétaire de séance : Daniel MOUSSERIN)

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Saint-Romain-La-Motte, le 19 septembre 2023



ORDRE DU JOUR :

- Alliade Habitat – réaménagement de la dette auprès de la Caisse des Dépôts et consignations – approbation garantie de la commune
- Vote des tarifs communaux pour l'année 2024
- Aménagement du bourg - Demande de subventions auprès du Conseil régional
- Point sur le budget communal
- Décision modificative n°1

Questions diverses

p.s. : En cas d'empêchement, un Conseiller Municipal peut donner procuration à un autre Conseiller Municipal de son choix pour voter en son nom. Un même Conseiller Municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat, toujours révocable.